

LE PROLÉTAIRE

Journal politique, scientifique et industriel,

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Abonnement :

Un an fr. 3-00
Six mois » 2-00
Trois mois » 1-00
Un numéro » 0-10

Levons-nous, et nous serons aussi grands que les autres.

S'adresser

Pour la rédaction, les réclamations
et les annonces
Impasse Gouvy, n° 21,
à Verviers.

AVIS.**Section Disonaise.**

Grand Meeting, dimanche 20 mars, à 4 heures de relevée, chez Jean Schomblod, rue des Auris, (route de Husquet).

Ordre du jour: Représentation et cahiers de travail comme systèmes révolutionnaires.

On y inscrira les nouveaux membres et on donnera une soirée de chant démocratique.

Le Miracle de M. Frère.

On a pu remarquer à la Chambre des représentants, il y a quelques jours, que M. Frère, sans être ni *Saint* ni *Dieu* et sans le secours de l'eau de Lourdes, est à même de faire de grands miracles; il a prouvé qu'il peut en quelques minutes magnétiser les Chambres et d'un petit coup de baguette cailler le sang de son auditoire, rendre sourds, muets et insensibles tous ceux qui, assis à ses côtés, se disent faire partie du parlementarisme cléricalo-démocratique, et par son électro-magnétisme, les faire aboyer et remuer la tête comme des chiens fidèles, en signe d'applaudissement à ses discours nébuleux.

N'est-il pas regrettable que Pie IX résiste à toutes les contestations de son infailibilité sans donner sa démission pour céder sa place à son confrère le ministre de nos finances, car lui seul se trouve à même de régénérer la société et mettre à néant toutes les institutions basées sur le vol et l'usure (*sic.*)

Aussi la qualité d'infailible conviendrait bien mieux à notre dévorant de sel et de poissons qu'au pape, quoique nous ne doutons nullement que l'on ne parvienne bientôt à la lui octroyer, en l'envoyant au Mont-Blanc chargé des 37 millions qu'il a su acquérir si subtilement en quelques années de pouvoir; là il pourrait faire de nouvelles études et apprendre à gouverner les astres de l'univers et jouir des bienfaits et des douceurs de sa spéculation sur la sueur de la « canaille, de la vile multitude et des valets de ferme. »

Que de fois n'avons-nous pas dit que toute

la clique gouvernementale n'était au fond qu'un ramassis d'ordures, et la polémique de leurs journaux qu'un éblouissement pour mener par le bout du nez les censitaires imbéciles.

Si demain M. Frère se posait en *envoyé du Ciel* ou en second Salomon correspondant avec *Dieu*, les *Voltairiens* et les *Francs-maçons* en chef de la politique corrompue se jetteraient à ses pieds, et de fil en aiguille ils arriveraient même jusqu'à nous dire que le *Saint-Esprit* est descendu sur lui; au besoin, le proclameraient *Jésus II*, roi des athées et des matérialistes, prêchant la naissance de l'Ante-Christ, ou le sauveur du monde, enfin ils seraient capables d'échanger le nom de fils d'un portier terrestre, contre celui de fils du portier céleste St-Pierre.

Mais malheureusement vous venez trop tard, votre eau de Lourdes ne suffit pas plus que tous les systèmes amadouants que vous avez préconisés jusqu'à ce jour; votre adynamie ne se guérira jamais et vous resterez impuissant de la force *représentative du travail*, implantée chez les travailleurs. E. B.

Arrestation d'un ami et compagnon.

Le motif qui me fait réclamer l'insertion des lignes suivantes dans le prochain *Prolétaire*, est la résolution que j'ai prise de rendre dent pour dent, œil pour œil, quand il s'agit de nous venger de ces coquins, lâches et voleurs, pourris jusqu'à la moëlle des os, vivant et s'engraissant de la sueur de l'ouvrier; c'est aussi la haine que j'ai de ces contre-maitres, attirant dans des pièges d'innocentes ouvrières, pour favoriser les honteuses passions de leurs lâches et scandaleux employeurs, ces êtres corrompus à panse de tigre et aux appétits de chien. Cette résolution que j'ai prise, dis-je, de me venger avec mes poings quand parfois je me vois escroquer mon salaire est, à mon avis, un moyen que nous ne devons pas dédaigner à défaut d'un autre moins coûteux et plus expéditif pour nous faire rendre justice, et encore cette résolution m'oblige de prendre la partie pour

un compagnon de travail, assailli à son auberge lundi, entre 12 et 1 heure, par deux policiers. A l'honneur de notre compagnon, je dois le dire, il était décidé à se faire hacher sur place, plutôt que de se laisser emmener en plein jour, les menottes aux poings comme un scélérat, par ces machines policières, et cela fut arrivé si on ne lui avait offert une voiture pour s'en aller avec eux.

Maintenant, quoique le jugement du tribunal soit irrévocable, à moins d'implorer la grâce du roi, qui nous soutire personnellement à lui seul 10,000 francs par jour, fruit de dix millions de gouttes de nos sueurs, il ne sera pas superflu de rappeler ici les motifs de son arrestation: en 1869, employé déjà depuis longtemps en qualité de premier nettoyeur chez Armand Fabry, à Dison, le maître fleur, un nommé Dechaineux et marchand de casquettes, à Verviers, lui fit accroire que son salaire serait augmenté s'il voulait l'aider à faire diminuer celui des drousseurs, à quoi notre ami ne voulut pas consentir; de là, une foule d'autres machinations de la part de Dechaineux sur lesquelles nous pourrions revenir plus tard; mais, notons en passant, qu'il aboutit à faire diminuer le salaire de notre ami ainsi qu'à d'autres, par un nouveau tarif de réglementation dans la filature, sur quoi nous aurons aussi à nous expliquer. Constatons, pour en revenir particulièrement à notre ami, que lors du carnaval 1869, il s'absenta la journée du lundi (sans toutefois rien avoir négligé à sa besogne); le samedi arrivé, une réduction était faite sur son salaire, alors il demanda au payeur, c'est-à-dire au dit maître fleur employé à cet effet, de quel chef cette réduction était opérée sur son compte? A cette question Dechaineux répondit que *c'était de son chef*. Alors notre ami indigné lui reprocha ses tentatives en maintes circonstances pour faire diminuer le salaire des ouvriers et combien il était prévenant pour les passions de Monsieur, etc., etc.

Battu à force de raisons, le maître fleur Dechaineux voulut en finir par les mains; malheureusement pour lui, il trouva en notre ami un digne jeune homme qui lui répondit

bras pour bras, poing pour poing; alors honteux sans doute de ses LUNETTES DE CIRCONSTANCE, maître Dechainew, pour assouvir sa honte et sa rage, malgré ses méfaits, porta plainte aux tribunaux d'office contre notre ami qui fut très-surpris de cette nouvelle officielle alors qu'il travaillait à Elbœuf (France), ce qui l'empêcha de venir se défendre.

Autre chose: Honte aux juges qui ont deux poids et deux mesures pour un même délit, et vive l'ouvrier qui sait y résister, se défendant en son droit et conscience par ses propres forces contre les institutions barbares et inhumaines de l'arbitraire.

Un compagnon.

A nos deux honorables, les bourgmestre et curé de Dison.

Une somme de fr. 33,632-73 a été votée au sein de notre administration communale à l'effet de construire une maison plus belle que celle de Bethléem à notre révérend Eyben. Les libéraux Frère-Orban, Flechet, Bleyfuez, etc., jouent d'hypocrisie avec le clergé pour mieux tromper le peuple: d'un côté, ils veulent introduire la loi sur le temporel des cultes et de l'autre, ils allouent un subside de 33,000 francs avec lequel notre représentant de Jésus, couché la tête sur une pierre, sera logé dans de beaux salons.

S'il s'agissait de construire ou de prêter un local propre à donner des meetings et instruire les ouvriers de leurs droits, on leur répondrait par un refus catégorique. Mais patience, MM. les bourgmestre et curé de Dison; vous ruinez la commune en dépensant l'argent des ouvriers sans les consulter; ils s'en souviendront et voient déjà le jour où vous ne les conduirez plus par le nez. Donnez-vous la main jusqu'au coude, jolis pantins que vous êtes! Le peuple s'organise avec des progrès effrayants et il ne craint plus de vous dire en face:

Si tu avances, je t'enfile,
Si tu recules, je t'accroche,
Et si tu restes, je te fends.

M. le curé pensait probablement à son nouveau presbytère lorsqu'il vantait en chaire de vérité les institutions communales et monacales de la localité: la Société philanthropique, Saint-Vincent de Paul, etc. Il reste à voir aux ouvriers à quoi elles servent et s'il est permis à nos gouvernants de sanctionner la misère par la charité, organisée par les vols les plus audacieux.

Il est avéré que les distributeurs des Sociétés philanthropiques et de Saint-Vincent de Paul font leurs tournées de préférence où il y a les plus belles femmes et où la misère se fait le moins sentir. Un fait le prouve (et j'en ai plusieurs à l'appui): Deux mariés sans enfants travaillent dans la même fabrique et sont secourus par une société de bienfaisance et à la fin de chaque semaine, ils confient leurs salaires chez le patron qui l'inscrit sur son registre.

Dans un sermon de charité, notre bon pasteur devrait dissuader M^{me} Armand Fabry de ses idées peu généreuses vis-à-vis de l'ouvrier; car elle raconte en public que les ouvriers ont toujours été dans la misère et doivent y être accoutumés.

Sans doute l'acide carbonique des piscous qu'elle a brûlés en hiver, lorsque le charbon était rare, lui a fait élever son esprit à une telle hauteur.

« On doit se regarder soi-même et fort longtemps, »
« Avant que de songer à condamner les gens. »

Les ouvriers sont tellement accoutumés à la misère qu'ils n'en veulent plus et désertent en masse le futur paradis promis par notre curé, et s'engouffrent dans l'enfer de l'Internationale. Que sortira-t-il de cet enfer?

Depuis les sermons de notre impérieux et ignorant prédicateur, la section les Défenseurs de la liberté est trois fois plus forte et augmente journellement.

Au fait, qu'a de commun avec les francs-ouvriers ce marchand de mariages?

Pourquoi un père de famille n'entrerait-il pas dans notre société et cela dans le but d'assurer du pain à ses enfants?

Quelles sont les souffrances d'un père en voyant ses enfants pâles et sans vie, aller s'asphyxier dans les ateliers, pour obéir aux lois iniques de la société actuelle? Qui saurait mieux le dire qu'un ouvrier? M. le curé n'est pas père de famille, du moins je ne le pense pas: ce serait à l'insu de ses paroissiens.

« Chers enfants de Minerve, chers travailleurs, »
« Vertueux nourriciers de vos persécuteurs! »
« Un temps viendra, sans doute, où des lois plus [humaines, »
« De vos bras opprimés relâcheront les chaînes. »

(Un opprimé).

La bande noire de Dison.

La bande noire de Dison, s'étant habituée, depuis quelque temps, en procédant à l'enterrement soit d'un franc-maçon ou d'un exploitateur quelconque, de faire la plus longue tournée possible, c'est-à-dire, au lieu de descendre à gauche du temple, elle passe devant la maison du cabaretier Fraikin; mais quand elle procède à l'enterrement d'un ouvrier, il n'en est plus de même; elle ne se gêne pas, au contraire, si elle osait, elle jetterait la dépouille mortelle dans le biez pour en être plutôt débarrassée.

Si nous relatons le fait qui s'est passé dimanche dernier, ce n'est que pour persuader davantage nos lecteurs que toutes ces exhibitions carnavalesques ne servent tout bonnement que comme système usurpateur pour vivre mollement aux dépens des travailleurs insouciantes et aveuglés par cette espèce de spéculation céleste.

Voici un fait qui s'est passé dimanche der-

nier à Dison, nous montrant clairement quel mérite la bande de la cléricaille donne à ses orémus et qu'il faut être doublement bon pour leur porter de l'argent gagné si péniblement à la sueur de son front.

Arrivé avec la dépouille mortelle d'un ouvrier à l'église de Dison, dimanche dernier, les porteurs avertirent messieurs du clergé qu'ils désiraient qu'on fit le long tour tel qu'on le fait pour les exploités.

Mais aucun d'eux ne fit semblant de comprendre, et comme d'habitude, attendu que c'était un ouvrier, ils prirent le chemin le plus court.

Sur ce, les porteurs et le cortège, voyant leur hypocrisie, laissèrent marcher seuls en avant les chevaliers du tricorn, tandis qu'eux prirent le tour prétendument réservé aux riches, et lorsque le convoi funèbre arriva à l'entrée du cimetière, nos révérends ministres d'un Dieu de vengeance avaient déjà fait leurs simagrées sur la fosse sans la présence du mort.

N'est-ce pas nous dire: Travailleurs, nous nous inquiétons peu des morts ni des vivants, les places dans notre prétendu Ciel ne vous sont données que contre le plus ou moins pesant d'or que vous nous payerez, pour vivre à votre plus grand détriment dans l'oisiveté et l'orgie?

E. B.

Saint-Remy priez pour nous.

Saint-Remy de Dison est un dirigeur qui se contenterait au besoin de la société actuelle, c'est-à-dire vivre aux dépens de l'ouvrier; il paraît que sa femme a excité les ouvriers à faire un cadeau à ce saint homme, le jour de la fête Saint-Nicolas.

La 1^{re} année les ouvriers ont mis fr. 2-75, 3 et jusqu'à 4 fr. pour une chaîne de montre en or, et ceux qui n'ont pas voulu lui faire l'aumône ont été mal vus.

La 2^e année, une montre en or; la 3^e une belle pendule en cristal fin et pour la 4^e année 1871, une voiture à 2 chevaux pour épargner celle du patron, quand il devra aller aux prud'hommes avec ses ouvriers.

De tels faits doivent disparaître devant l'Association internationale des travailleurs et chaque fois qu'ils parviendront à notre connaissance, nous les soumettrons à l'appréciation de l'opinion publique.

Les ouvriers ont besoin de leurs quatre francs de cadeaux, gagnés péniblement pour nourrir leurs enfants, et à l'avenir nous leur conseillons de ne plus en faire, fût-ce même à un petit despote. Les mis-en-œuvre ne paient pas de leur poche, le salaire se paie par la sueur des ouvriers.

Un membre de l'Internationale.

Correspondance.

Verviers, le 15 mars 1870.

Citoyens rédacteurs du *Prolétaire*,

J'espère que vous voudrez bien m'accorder une petite place dans votre journal, pour soumettre à vos lecteurs quel a été mon étonnement à la lecture d'une correspondance insérée dans votre n° 25, et contenant l'histoire d'un dirigeur qui fait des offres de fr. 2 50 c. à des orphelins, les renvoyant en cas de refus.

Je n'ai pu en croire mes yeux à la lecture de cette correspondance, non pas que je ne le connaisse assez corrompu pour se faire l'auteur de telles actions, mais, parce que sachant qu'en 1867 et 1868 ce fameux dirigeur avait la surveillance de 7 assortiments et 10 Mul Jenny, il ne recevait pour salaire que 27 francs par semaine, hors desquels il donnait encore 5 francs, vu son incapacité, à son nettoyeur, afin de pouvoir résister. Restait donc 22 francs par semaine, ce qui me permet de croire qu'il doit avoir obtenu une augmentation de salaire, à moins qu'il n'y ait d'autres intrigues inconnues du patron, pour pouvoir faire des largesses de fr. 2 50 c. aux malheureuses victimes de sa convoitise.

Salut fraternel.

Un abonné.

Monsieur le directeur du *Prolétaire*.

La grève des typographes verviétois fut des plus malheureuses pour eux, grâce à la conduite vraiment misérable de ces hommes lâches et sans cœur qui vous bernent d'espérance et d'avenir, et qui, arrivés au moment décisif, à ce moment où les rangs doivent se resserrer et se renforcer, vous abandonnent ignoblement sans crainte pour leur dignité d'homme et de confrère.

Aussi, espérons que l'avenir leur réserve le châtiement qu'ils ont mérité, et que cet avenir n'est pas loin de nous, car le mouvement régénérateur qui s'exécute aujourd'hui partout ne peut manquer de porter ses fruits. Alors, ces spoliateurs incarnés, ces buveurs de sueurs du prolétaire, ainsi que ces MISÉRABLES qui auront prêté leur *intelligent concours* à l'accomplissement de ce qui se pratique journallement, pour éreinter l'ouvrier qui ne demande avec justice qu'un salaire suffisant pour nourrir sa famille, auront un rude compte à rendre au tribunal que l'on instituera pour les juger.

Tous vos lecteurs ont été au courant des moyens que les patrons employèrent pour vaincre la juste demande de leurs ouvriers; il n'y a pas jusqu'au concours de la femme qui n'ait été accepté pour AFFAMER ceux qui réclamaient les moyens de subvenir à leur nécessaire.

La guerre donc était déclarée et poussée par le patronat, car aucun d'eux ne voulut recevoir la visite d'une députation nommée parmi eux pour tâcher de trancher la question à l'amiable; ils voulaient leur *anéantissement*, et pour cela tous les moyens leur étaient bons.

Bref, après que les ressources de l'Association furent épuisées, chacun des membres dut penser à se recaser. Quelques-uns rentrèrent dans les ateliers, les autres se dispersèrent dans différentes localités du pays, même de l'étranger.

Pendant ces entrefaites, le journal *le Progrès* déménagea de Crapeaurue et s'imprima dans un atelier où une bonne partie des grévistes rentrèrent.

Ils songèrent alors à vouloir reconstituer l'Association avec tous les gens de cœur qui n'avaient pas hésité un moment pour combattre noblement et sagement leur cause. Ils firent un appel aux typo-

graphes, et seuls les ouvriers du *Progrès* y répondirent. Un deuxième, un troisième appel furent lancés sans un plus heureux résultat.

L'étonnement augmentait après chacune de ces réunions, car les soldats qui figurent dans *le Petit Faust* ne marchent certainement pas avec autant d'ensemble.

Mais enfin cet étonnement disparut lorsque, après des recherches minutieuses, ils apprirent que les PATRONS *si estimables* des imprimeries de Verviers avaient intimé l'ordre à leurs *esclaves* de ne pas assister à ces séances sous peine d'être congédiés.

Les quelques membres qui avaient sollicité ces réunions supposèrent que ce titre Association libre effrayait ces MESSIEURS les patrons et ils firent un nouvel appel pour la création d'une association de secours mutuels.

Douze membres se trouvèrent présents, parmi lesquels trois de l'Union libérale et un candidat à balloter à la séance suivante; le résultat n'était vraiment pas éclatant, mais enfin ils espéraient que l'avenir en augmenterait le nombre. Malheureusement ils avaient compté sans Messieurs les généraux qui avaient excité la guerre quelques mois plus tôt et qu'ils croyaient finie. Le lendemain, les quatre membres de l'Union passèrent au conseil de discipline de leur imprimerie où siégeait SEUL le PATRON qui leur signifia en termes clairs et précis qu'ils avaient à choisir: ou de rester membres de l'association nouvelle ou d'évacuer ses ateliers.

A la suite de cet ultimatum, ils ne pouvaient hésiter, car ils avaient besoin de travail pour vivre et le patron le savait, ils adressèrent la lettre suivante aux membres de la *Fraternité*:

«Messieurs les Membres de la FRATERNITÉ,

» Nous avons l'honneur de vous informer qu'à dater de ce jour, nous donnons notre démission de membre de la Société la FRATERNITÉ, Association de secours mutuels des typographes verviétois.

» Agréez, nos salutations empressées.

» E. COUNARD.

» W. LELOUP.

» DOMKEN.

» P. S. Veuillez ne pas donner suite à la proposition qui vous a été faite, concernant mon ballottage.

» H. LHEUREUX.

» Verviers, le 30 juin 1869.»

Le découragement gagna les promoteurs de cette nouvelle association, en voyant ainsi le patronat employer tous les moyens pour empêcher les typographes de se réunir.

Et voilà pourquoi la typographie verviétoise est dégénérée; non qu'il manque parmi eux des gens de cœur, mais ceux qui en sont privés priment sur ces derniers.

Comme je suis bien souvent à même de vous donner des renseignements sur le régime intérieur des imprimeries verviétoises, je vous dirai prochainement de quelle manière on procède aujourd'hui pour contraindre l'ouvrier à se museler et à supporter l'état dans lequel on l'étreint, et vous verrez que le *prote-négociant* du doctrinarisme mérite une MENTION DES PLUS HONORABLES.

Salut fraternel.

Un typographe.

FRIANDISES.

Dimanche dernier, le quartier des Gérard-Champs a été le théâtre d'une scène de sauvagerie qui aurait pu coûter la vie à un

des gens, si un heureux hasard, ou plutôt un miracle aussi imprévu que celui de M. Frère, ne les eut retirés de la dangereuse position où ils se trouvaient.

Un gros ours gris, de la plus dangereuse espèce, étant parvenu à s'évader de sa cage avec sa femelle, parcourait les rues, en hurlant et menaçant de dévorer tout ce qui se trouvait sur son passage; heureusement un bambin de quatorze ans eut le courage de se débattre avec ce couple féroce et le força de rentrer dans son antre.

Au dire des spectateurs de cette épouvantable scène, l'ours se serait abattu à différentes reprises sur le bambin, mais sans succès, avec une telle férocité qu'il se serait affaissé sous ses chutes terrassantes de manière à ce que le bambin aurait pu l'atteindre par le museau et le faire rentrer dans sa cage.

Les uns prétendent qu'il s'est abattu deux fois, d'autres disent trois fois, un autre encore nous écrit qu'il a été terrassé quatre fois.

Voyons la solution: Si à notre tour nous supposons qu'il ne se fut abattu qu'une fois, en y ajoutant les deux fois des uns, les trois fois des autres et les quatre fois de celui qui nous écrit, nous arriverions au chiffre total de dix chutes, ce qui nous permettrait de croire à la réussite du bambin pour le dompter, au point de se trainer platement et pour ainsi dire le ventre à terre en signe de repentir, et lèchant les pieds à son dompteur.

Si le repentir de ce *carnassier* est sincère, qu'il emploie une partie du savon que lui procurent ceux qu'il dit être volés et ruinés par leurs ouvriers, à laver les innombrables taches dont est maculée sa féroce conscience, au lieu de l'escamoter à son profit.

Quoiqu'il fasse, nous prions messieurs ses maîtres (les ruinés) de s'informer: 1° ce que l'on fait de ce savon mis à la disposition des ouvriers pour leur usage.

Si nous apercevons que nos justes observations ont eu quelque écho chez ces messieurs, nous assurons de les mettre sur la trace d'autres forfaits plus sérieux encore.

Propagande électorale. — Le projet de loi sur la taxe des liqueurs alcooliques a été appuyé par les *polichinels-représentants-mirmi-*

dons du cens électoral et par les distillateurs, qui se sont empressés d'augmenter de trente centimes le prix du litre de genièvre.

A l'approche des élections législatives, vu la cherté du *peket*, M. Frère, confiant dans ses appréciations surannées, a cru que les ouvriers se laisseraient d'autant plus facilement séduire par l'appât d'un petit verre.

Notre ministre des finances étant le principal auquel l'abolition des barrières et des octrois a le plus profité : Saurait-il bien CE QUI LUI RESTE A FAIRE avec le nouvel impôt sur les eaux de vie ?

Le genièvre atteindra bientôt le prix de l'eau de Notre-Dame de Lourdes.

**
Nous prions M. Dellicour, docteur et roi de l'impasse Gouvy, à Verviers, dont les plaintes sont si bien prises en considération quand il s'agit d'une querelle à la commis de place avec ses voisins, de bien vouloir jeter un coup d'œil et faire ses observations à qui de droit, sur les malheurs qui sont déjà arrivés et qui peuvent encore arriver au perron de la place du Marché et au mur longeant le chemin de fer dans la rue du Panorama.

**
Entre préserver le public de grands malheurs ou vider une querelle personnelle entre deux voisins, il y a une grande différence pour un docteur :

Le premier fait donne de l'occupation aux docteurs sans malades, tandis que le second, n'étant qu'une affaire de simple police, n'en donne pas du tout aux nombreux avocats sans causes de Verviers.

**
Prière à M. Lecloux, au Café Anversois, de dire à l'ouvrier maçon qu'il a employé pour procéder à la destruction des punaises de sa maison, combien il lui a payé pour cette besogne ?

**
Voir si c'est son *cheval blanc* qui absorbe le salaire des maçons qu'il occupe pour procéder au blanchissage de son établissement.

J. G. F., ouvrier maçon.

EN VENTE :

Chez Georges LIEUTENANT, place du Marché, n° 7, à Dison :

L'ALMANACH DE L'INTERNATIONALE

Prix : 25 CENTIMES.

On Demande

Pour Verviers et les environs, des vendeurs de journaux. S'adresser au bureau du *Proletaire*, Impasse Gouvy, 21, à Verviers.

LE PETIT COURRIER

Journal quotidien

Organe de la Démocratie militante

Rédacteur en chef : JOSEPH DEMOULIN.

En vente chez A. J. Larondelle, impasse Gouvy, 21, à Verviers. 5 cent. le numéro.

CHARBON DE HERVE

chez G. Cadiat, rue des Fabriques, 78

à Verviers.

La charge, fr. 2-60; grosse houille, 2-80 les 100 kilogs : le tout rendu à domicile.

L'ÉGALITE

Journal de l'Internationale.

(Sections de la Suisse romande).

Prix d'abonnement : fr. 3-60 pour la Suisse; 6 fr. pour la Belgique.

LA RÉVOLUTION

DANS L'ARMÉE FRANÇAISE,

PAR BOICHOT,

Représentant du peuple à l'Assemblée législative.
Election des sous-officiers en 1849.

Prix : Fr. 1-50.

En vente chez A. Larondelle,

Impasse-Gouvy, 21, à Verviers

NOUVEAU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

Panthéon Littéraire et Encyclopédie illustrée,

Par MAURICE LACHATRE

avec le concours d'Ecrivains, de Savants et d'Artistes distingués.

2 magnifiques volumes in-4°, à 3 colonnes,

comprenant au moins 40 séries de 72 pages chacune; environ 3,200 pages.

Par série, fr. 1-25; par partie brochée de 4 séries, fr. 4-50; par volume broché, fr. 25, franco et à domicile.

Cet excellent ouvrage se recommande non-seulement aux personnes studieuses et aux amateurs du beau, mais à tous indistinctement.

Si la qualité du papier, la pureté de l'impression et l'attrait de ses nombreuses gravures lui méritent une place dans les plus riches bibliothèques, les détails qu'il contient en font à lui seul toute une bibliothèque.

Ce dictionnaire est le plus nouveau, le plus exact et le plus progressif de tous, le seul qui embrasse dans ses développements tous les autres dictionnaires.

Edition populaire du même ouvrage

contenant la même matière et les mêmes gravures, mais avec papier moins beau et marges plus étroites.

Par série, fr. 1-50; par partie brochée de 4 séries, fr. 3-00; par volume fr. 15-00; complet 30 fr. ou à tant d'avantages réunis, l'on ajouta la modicité des prix et la facilité de paiement, il sera peu de personnes qui ne voudront se le procurer.

LES JÉSUITES.

Lamentations et imprécations,

Par PROSPER VOGLET.

Pièce de vers à propos de l'affaire DE BUCK,
Prix : 15 centimes.

ÉVASION

des prisons du Conseil de guerre,

Épisode de Juin 1848.

Par C. LACAMBRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

PRIX : 1 FRANC.

Messieurs les Voyageurs, j'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture d'un **CAFÉ-RESTAURANT** à l'enseigne du *Cheval alezan du Condroz*, place de la Madeleine, 5, à Liège. Vous y trouverez Dinners, Soupers, Biftecks à des prix modérés.

LOUIS GENIN.

HAUBEN, FRÈRES

MARCHANDS-TAILLEURS

24, rue du Pont-d'Île, 24

LIÈGE.

Ont l'honneur d'informer messieurs les GARDES CIVIQUES qu'ils se chargent de la confection des uniformes, à des prix modérés.

Exploitation de Messageries

Liège—Visé—Aubel et vice versa

COMMISSION — EXPÉDITION

RECouvreMENTS

A. STEVENS

Hôtel des 3 Anneaux, quai Sur-Meuse. Liège. (169)

Cartes de Visite livrées en 3 minutes

32, Rue de l'Université, à Liège.

MAISON JOIGNANT LA POSTE

Verviers.— A. Larondelle, impasse Gouvy.